

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2022-233

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2022

# Sommaire

## **73\_PREF\_Préfecture de la Savoie / S CPP Service de Coordination des Politiques Publiques**

73-2022-08-23-00022 - Arrêté préfectoral S CPP-PCIT n° 84-2022 portant délégation de signature à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires (2 pages)

Page 3

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-23-00022

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 84-2022  
portant délégation de signature à M. Jérôme  
CHAPPA, directeur départemental de la  
sécurité publique de la Savoie, en matière de  
sanctions disciplinaires



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques  
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 84-2022 portant délégation de signature à  
M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie,  
en matière de sanctions disciplinaires**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier des Palmes académiques

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article 66 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique,

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale,

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801  
73018 CHAMBÉRY Cedex  
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27  
Mél : [prefecture@savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@savoie.gouv.fr)  
Site internet : [www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale,

Vu l'arrêté ministériel du 08 septembre 2021 portant nomination de M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie et commissaire central de Chambéry, à compter du 15 septembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 47-2022 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **M. Jérôme CHAPPA**, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, à l'effet de prononcer des sanctions du 1<sup>er</sup> groupe (avertissement, blâme) à l'encontre des fonctionnaires appartenant au corps d'encadrement et d'application.

**Article 2** : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 47-2022 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires, est abrogé.

**Article 3** : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et M. le directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 23 août 2022

Le préfet,

Signé : François RAVIER